

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 11

*Objet : Rapport
chambre régionale des
comptes*

Date de convocation :

29 octobre 2020

Date d'affichage :

29 octobre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 5 novembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Vu le rapport d'observations définitives, délibérées le 27 août 2020, par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur le contrôle et la gestion de la commune des exercices 2014 et suivants, reçu le 26 octobre 2020,

Vu l'article R 243-14 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives doit être communiqué à la réunion la plus proche de l'assemblée délibérante. Il est fait mention d'une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal, il est joint à la convocation et doit donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire expose que la Chambre Régionale des Comptes a engagé l'examen des comptes et de la gestion de la commune par lettre d'information en date du 13 septembre 2019.

Les premières investigations, ont été portées en octobre 2019 par l'intermédiaire d'un questionnaire écrit autour des thèmes suivants :

- Documents généraux,
- L'intercommunalité,
- Documents budgétaires et comptables
- Analyse financière – point généraux de contrôle
- Analyse financière – point détaillé de contrôle
- Ressources humaines

Puis de nombreux échanges avec les services ont été réalisés en fin d'année 2019.

Le 4 février 2020, la Chambre a délibéré sur le rapport d'observations provisoires. La commune en a été destinataire le 13 mars 2020. En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, un délai de réponse de la commune a été autorisé.

Au début du mois de juillet 2020, la commune a apporté ses propres remarques écrites face aux recommandations relevées par la Chambre Régionale des Comptes.

Après avoir entendu cet exposé :

Le Conseil Municipal :

DEBAT sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Lafrançaise des exercices 2014 et suivants, tel qu'annexé à la présente délibération,

PREND ACTE du rapport.

- A D O P T É E -

Le Maire,



Thierry DELBREIL